

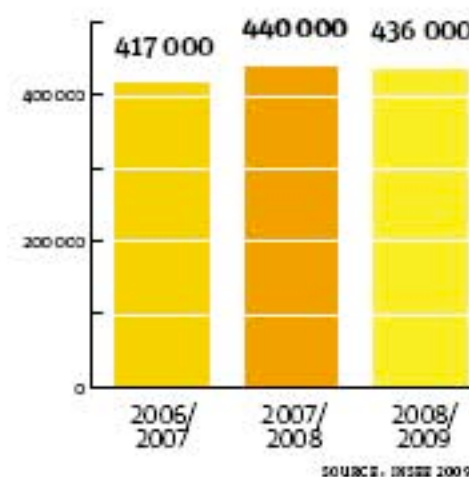
L'alternance veut résister à la crise

- Le gouvernement parie sur l'alternance pour faire redémarrer l'emploi des jeunes
- Pourtant, le nombre de contrats fléchit
- Un effet direct de la crise qui touche les entreprises

"L'apprentissage, une filière de réussite." Voilà comment le président de la République parlait des formations en alternance, il y a près d'un an. Depuis, le discours officiel reste optimiste – "un jeune sur cinq en alternance à l'horizon 2015" –, mais le nombre de contrats en alternance continue de baisser. Ainsi, 281 500 contrats d'apprentissage ont été signés entre janvier et juillet 2009 contre 289 600 pour la même période en 2008. Au cours de cette même période, on enregistre 78 800 entrées en contrats de professionnalisation contre 108 300 en 2008. Crise oblige, les gros employeurs ont réduit la voilure en termes d'embauches et avec elles, le nombre de postes en alternance. Les petites entreprises courent également moins après les apprentis. Et pour cause : beaucoup ont mis la clé sous la porte, laissant sur le carreau des milliers d'apprentis sans entreprise. Ces derniers perdent ainsi leur statut et deviennent pour trois mois des stagiaires de la formation professionnelle... un ré-

Evolution

L'évolution du nombre d'apprentis entre 2006 et fin 2008.



gime qui relève de Pôle emploi.

Ce phénomène est tel que les Régions, chargées de l'apprentissage, se mobilisent. La Lorraine réfléchit ainsi à un système qui soutiendrait financièrement le jeune apprenti le temps qu'il retrouve un nouvel employeur, voire qu'il obtienne son diplôme. Pendant ce temps-là, le gouvernement continue de faire de l'alter-

nance son cheval de bataille en recueillant les contributions du public et de spécialistes sur atelier-apprentissage.emploi.gouv.fr. Parmi les pistes évoquées, une troisième voie complémentaire des contrats d'apprentissage et de professionnalisation : "le stage alternant". La conférence des présidents d'université a d'ores et déjà fait connaître son opposition à cette proposition qui "pourrait avoir comme conséquences de faire disparaître l'alternance sous contrat de travail. (...) Et reporterait une grande part de la charge financière sur les universités et les étudiants".

Jusqu'au 30 juin, une entreprise de plus de 11 salariés qui recrute un apprenti est exonérée de charges sociales. Et celles de moins de 50 salariés peuvent prétendre à une aide de 1 800 euros pour l'embauche d'un apprenti supplémentaire. Ces incitations financières suffiront-elles à relancer l'alternance ?